



Jean-Félix ACQUAVIVA
Michel CASTELLANI
Paul-André COLOMBANI
Laurent MARCANGELI
Jean-Jacques PANUNZI
Paulu Santu PARIGI
Parlamentari di a Corsica

Monsieur Aurélien ROUSSEAU
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 Paris SP

Paris, le 18 novembre 2023

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons d'attirer votre attention au sujet de l'intégration des spécificités de l'exercice de la médecine libérale en zone montagne, et plus particulièrement en Corse, dans le cadre de la Convention médicale.

En effet, nous avons été sollicités par le Collectif des médecins libéraux de Corse qui nous a soumis plusieurs propositions visant à présenter un projet cohérent pour la zone montagne, afin d'améliorer la situation des patients, des médecins et des finances publiques.

Dans un contexte de situation économique instable et de fragilité de la population médicale, les médecins libéraux de Corse affichent pour objectif de dégager des solutions concrètes afin de lutter contre la dangereuse précarité du système de soins actuel, tant pour ses acteurs que pour ses bénéficiaires.

Comme ils le rappellent justement, la Corse, « île-montagne », résume, condense et cristallise les difficultés que rencontrent toutes les régions à caractère géographique particulier.

Outre son retard historique en termes infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, particulièrement prégnant du fait de sa géographie, la Corse souffre également d'un retard en termes d'infrastructures médicales, puisqu'elle est la seule région à ne pas disposer de Centre Hospitalier Universitaire.



Jean-Félix ACQUAVIVA
Michel CASTELLANI
Paul-André COLOMBANI
Laurent MARCANGELI
Jean-Jacques PANUNZI
Paulu Santu PARIGI
Parlamentari di a Corsica

De plus, la Corse fait face à un vieillissement de sa population et donc à une augmentation constante du nombre de personnes dépendantes, qui s'ajoute à un taux de pauvreté très élevé chez les séniors.

Ainsi, la Corse cumule les signaux d'alertes économiques et géographiques en lien avec la prise en charge de la personne âgée et compte une offre de soins limitée sur un territoire montagneux et insulaire.

Les tensions relatives à l'offre de soins y sont importantes et se répercutent fortement sur l'exercice de la médecine libérale.

Il nous apparaît donc essentiel et urgent d'engager une amélioration de l'accès au soin en Corse à travers la mise en œuvre de solutions adaptées aux spécificités populationnelles, géographiques et économiques qui sont les nôtres.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette démarche, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération la plus distinguée.

**Jean-Félix ACQUAVIVA - Michel CASTELLANI - Paul-André COLOMBANI -
Laurent MARCANGELI - Jean-Jacques PANUNZI - Paulu Santu PARIGI**